



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
29 septembre 2021
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-seizième année

Lettres identiques datées du 27 septembre 2021, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

La situation de la population civile palestinienne en Palestine occupée devient chaque jour plus critique car Israël, Puissance occupante, continue de violer ses droits humains et d'enfreindre le droit international.

Des jeunes hommes sont tués de sang-froid.

Des enfants sont maltraités et brutalisés par centaines.

Des personnes emprisonnées sont violemment torturées, meurent de négligence médicale, risquent leur vie en faisant la grève de la faim.

Des familles sont brisées, subissant sans cesse outrages, traumatismes et deuils.

Des habitations sont saisies et démolies, des civils se retrouvent sans abri et sont déplacés.

Des millions de personnes sont assaillies par une occupation coloniale et un blocus illicites qui détruisent la vie et l'avenir d'encore une génération.

Alors que le monde s'efforce à grand-peine de surmonter les multiples crises que concentre notre époque et qui mettent en péril la santé, l'économie, le tissu social et la stabilité des pays, grands et petits, partout, le peuple palestinien a un fardeau supplémentaire car il doit lutter contre cette crise provoquée par l'action humaine depuis des décennies, qui le prive de la condition préalable fondamentale pour que tout peuple puisse relever de tels défis, persévérer et prospérer : son droit à l'autodétermination.

Nous posons cette question aux gouvernements et aux peuples du monde qui font face aux défis et aux menaces existentielles de notre époque, aggravés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) : comment quiconque peut-il



surmonter les crises auxquelles l'humanité est confrontée, quand il est privé du droit à la liberté, du droit de déterminer et de contrôler son destin ?

C'est impossible. Aucun peuple ne peut prospérer en étant privé de ses droits humains inaliénables, aucune stabilité ne peut être établie, aucune prospérité ne peut être pérennisée. Les offres économiques – de même que le calme temporaire et artificiel qu'elles créent – ne peuvent ni dissimuler la réalité sous-jacente ni remplacer le désir humain inné de liberté et de justice.

Le fait d'ignorer cette réalité, de l'occulter par des messages et une rhétorique bien ficelés, ne la fera pas disparaître. L'hypocrisie atteint des sommets lorsque le dirigeant d'Israël, Puissance occupante, se présente devant l'Assemblée générale des Nations Unies et cite les écritures saintes à des fins politiques cyniques, en prétendant être éclairé et démocratique, en affirmant respecter la vie humaine, en revendiquant une supériorité morale, tout en ordonnant simultanément le meurtre de jeunes hommes palestiniens, l'arrestation d'enfants palestiniens, l'application de peines collectives pour les Palestiniens détenus et emprisonnés, la colonisation de la terre palestinienne et l'oppression du peuple palestinien, en discriminant ces personnes et en violant tous leurs droits humains. Il faudrait non seulement dénoncer et rejeter un tel cynisme et une telle hypocrisie mais aussi amener ceux qui y recourent à en répondre.

L'obligation de rendre des comptes, énoncée en droit international, notamment dans le droit humanitaire, les droits humains et le droit pénal, est ce qui fait cruellement défaut dans le cas de la Palestine. Cette absence enhardit indéniablement Israël à ordonner à ses forces militaires de commettre des exactions, de prendre des vies palestiniennes, de voler et coloniser la terre palestinienne, sans hésitation, sans remords et sans crainte des conséquences.

C'est ainsi que, dès le lendemain d'une tuerie au cours de laquelle les forces d'occupation israéliennes ont assassiné cinq jeunes Palestiniens chez eux, dans leurs villages, le Premier Ministre israélien a l'audace de se présenter devant l'Assemblée générale et non seulement de passer complètement sous silence la catastrophe que constitue l'occupation illicite de la Palestine par Israël – à laquelle la communauté internationale a demandé à plusieurs reprises de mettre fin, tout en appelant à trouver une solution juste à la question palestinienne dans son ensemble – mais aussi de prétendre qu'Israël est une démocratie modèle et la lumière des nations.

La misère bien réelle du peuple palestinien, qui compte des familles pleurant et enterrant aujourd'hui leurs proches, contredit de manière flagrante ce récit israélien mensonger et cynique.

Hier, 26 septembre, les forces d'occupation israéliennes ont fait irruption dans le village de Birqin, à l'ouest de Jénine, en Cisjordanie occupée. Elles ont tiré à balles réelles sur les habitants, tuant deux Palestiniens et en blessant quatre. Parmi les personnes tuées figurent un enfant, Yousef Suboh, âgé de 16 ans, et un jeune, Osama Yaser Suboh, âgé de 22 ans, qui laisse derrière lui sa famille dévastée ainsi que sa jeune fiancée qui voit leur avenir commun détruit par cette occupation immorale et inhumaine.

Hier encore, 26 septembre, les forces d'occupation israéliennes ont fait irruption dans une habitation du village de Biddou, au nord-ouest de Jérusalem occupée, et tué de sang-froid trois Palestiniens : Ahmed Zahran, Mahmoud Hmeidan et Zakaria Badwan. Elles ont continué à tourmenter et à punir collectivement le village en deuil, revenant aujourd'hui pour le boucler, le déclarant « zone militaire d'accès réglementé » et arrêtant plusieurs civils.

Avant les agressions meurtrières du week-end, un autre Palestinien a été tué à Beïta, près de Naplouse, dont les habitants continuent de s'opposer fermement et vaillamment aux tentatives de colonisation illégale d'Israël. Le vendredi 24 septembre, Mohammed Ali Khabisa, âgé de 28 ans, a été abattu par un sniper israélien qui lui a tiré une balle à bout portant dans la tête, infligeant perte et chagrin à une autre famille, rendant orphelin un autre enfant palestinien – son bébé de 8 mois – et portant à huit le nombre de Palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes à Beïta depuis août.

Ce recours à la force meurtrière contre des civils palestiniens sans défense n'est pas l'exception. C'est la norme et ce, depuis des décennies, ce qui vient démentir formellement l'allusion insincère du Premier Ministre israélien à son respect de la vie humaine. Ne soyez pas dupes. Il est temps que la communauté internationale tienne une position ferme et exige la fin des crimes commis par Israël, Puissance occupante, notamment la fin des violations incessantes du droit à la vie.

De plus, comme le rapporte le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ce mois-ci, du 7 au 20 septembre, en seulement deux semaines, les forces d'occupation israéliennes ont blessé au moins 568 Palestiniens, dont 73 enfants, en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. La majorité d'entre eux ont été touchés lors de manifestations civiles contre les activités d'implantation israéliennes, principalement à Beïta, qui a déploré 290 blessés au cours de cette période. Les forces d'occupation israéliennes ont également continué à mener des raids dans les zones où se trouvent des écoles et des hôpitaux, provoquant récemment l'inhalation de gaz lacrymogènes par au moins 55 élèves et enseignants dans six écoles d'Al-Khalil.

Au cours de ces deux mêmes semaines, une centaine de Palestiniens ont été arrêtés et détenus par les forces d'occupation israéliennes et ce nombre continue d'augmenter alors qu'Israël persiste à détenir et emprisonner arbitrairement des milliers de civils palestiniens, dont au moins 200 enfants, dans les conditions les plus abominables. Ces dernières semaines, Israël a intensifié les peines collectives pour les Palestiniens qu'il retient en captivité, imposant des mesures encore plus punitives après l'évasion de six Palestiniens d'une prison israélienne, ce qui a attisé les tensions et les troubles.

Nous réitérons nos appels pour qu'il soit mis fin aux atteintes systématiques commises envers des Palestiniens emprisonnés ou détenus, y compris la négligence et les privations médicales qui ont déjà causé la perte de trop nombreuses vies, notamment celle de Hussein Masalmah, 39 ans, décédé le 23 septembre d'un cancer, après avoir été libéré d'une prison israélienne en raison de sa maladie, qui n'a pas été traitée pendant des mois alors qu'il était en captivité. Nous attirons également l'attention sur les Palestiniens qui font la grève de la faim pour protester contre leur détention illégale par Israël. Nous demandons à nouveau la libération de tous les Palestiniens illégalement détenus ou emprisonnés par la Puissance occupante.

À entendre le Premier Ministre israélien, on croirait qu'Israël est le pays le plus humain, le plus libéral, le plus exemplaire, et non l'occupant colonial qu'il est depuis plus de 54 ans, ni l'État ethno-suprémaciste qu'il est depuis plus de 73 ans, où l'ethnie d'une personne détermine si son existence sera faite de privilèges et de sécurité, ou de tourments et d'insécurité.

Avec arrogance, le Premier Ministre ignore le peuple palestinien et fait abstraction des souffrances que lui causent délibérément l'occupation et l'apartheid israéliens en raison de ce qu'il est : palestinien, musulman, chrétien, et non juif. Aux yeux d'Israël, le crime de ce peuple est simplement d'être palestinien et pour ce crime,

il a été contraint d'endurer une oppression, une humiliation et une privation constantes de ses droits humains, de sa dignité humaine et de sa sécurité humaine.

Voici l'indéniable vérité : il existe en Palestine occupée une réalité coloniale, un apartheid créé et imposé par Israël depuis des décennies, avec le soutien et l'assentiment de nombreux pays qui continuent d'accepter les prétextes fallacieux et les récits permettant sa suprématie ethnique et de soutenir sa politique d'occupation illicite et de blocus en prônant l'apaisement et en récompensant ses crimes, plutôt qu'en brandissant les conséquences et l'obligation de rendre des comptes.

Nous réaffirmons que seule l'obligation de rendre des comptes peut contraindre Israël à cesser ses crimes de guerre et ses violations des droits humains, et à mettre fin à son occupation coloniale et à sa politique d'apartheid. Pour tous ceux qui croient aux droits humains et à l'ordre fondé sur des règles, il est temps d'agir, rapidement et concrètement, afin de garantir le respect du droit international comme moyen de mettre fin à cette inhumanité et d'ouvrir la voie à la réalisation d'une solution juste qui puisse faire de la paix, de la stabilité et de la coexistence israélo-palestiniennes une réalité.

Jusqu'à ce que ce jour arrive, nous ne cesserons de réclamer la protection du peuple palestinien, conformément au droit international, notamment à la quatrième Convention de Genève, et de demander que des mesures soient prises pour amener Israël à répondre de ses actes, mettre un terme aux violations qu'il commet dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et l'obliger à se conformer aux règles. Pour cela, il faut que le Conseil de sécurité agisse pour faire appliquer les résolutions qu'il a adoptées sur la question, notamment la résolution [2334 \(2016\)](#), et qu'il demande explicitement aux États de faire une distinction dans leurs affaires entre l'État d'Israël et le territoire que celui-ci occupe depuis 1967. Il faut aussi faire accélérer l'enquête de la Cour pénale internationale afin que les criminels de guerre israéliens répondent de leurs actes et qu'il soit mis fin à cette injustice historique.

La présente lettre fait suite aux 731 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 24 août 2021 ([A/ES-10/878-S/2021/748](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyadh **Mansour**